

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 120

**Objet : Versement d'un fonds de concours à la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'intérêt local (rue des Tennis) - Modification du montant**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (55) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (20) :**


Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 120

**Objet : Versement d'un fonds de concours à la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'intérêt local (rue des Tennis) - Modification du montant**

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo, a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de Cœur de Flandre agglo.

Une opération d'aménagement cyclable de la Rue des Tennis, située à Hazebrouck, a été entreprise par la commune.

Cet aménagement cyclable entraine dans un axe d'intérêt local au regard du règlement de voirie cyclable, qui prévoit une intervention financière à hauteur de 25% du reste à charge territorial pour Cœur de Flandre agglo.

Le montant des travaux d'aménagements cyclables, initialement estimé à 88 949,20 € HT, a été ajusté à 96 977,75 €.

Par conséquent, il convient de réajuster le montant du fonds de concours, l'intercommunalité prenant en charge financièrement 25% des travaux d'aménagements cyclables ;



**Il vous est proposé :**

- de verser à la Ville d'Hazebrouck un fonds de concours d'un montant de 24 244,44 € au titre de la réalisation d'un aménagement cyclable d'intérêt local dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue des Tennis,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- cette délibération annule et remplace la délibération n°2023/035 en date du 4 avril 2023.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

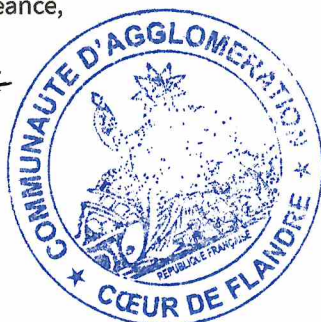
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

